Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° NOR : MENH2611003N du 26/06/2026 parue au BO n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/07/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4475, en Economie et gestion, de la composante IUT Lens est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ATTILA	JOSEPH	MCF	5
M.	HELOIR	GUILLAUME	AGREGE	H8010
Mme	JAMIN	BENEDICTE	MCF	6
Mme	MOULIN	CORINNE	P.L.P.	H8010
Mme	PARENTON	MARIE-PIERRE	AGREGE	H8010
M.	THELLIER	SEBASTIEN	CERTIFIE	H8010

Article 3 : Madame Marie-Pierre Parenton est nommée présidente de la commission d'affectation et Monsieur Joseph Attila est nommé vice-président de la commission d'affectation.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente,

Signé le jeudi 22 octobre 2026,
A 16:51:12
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente